



Contrat d'engagement – AMAP du Pays de Redon

CONTRAT FARINES & TORSADES

Du 01 JANVIER au 31 DÉCEMBRE

Adhérent

n° :

Date :

Année : **2019**

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre Producteurs et consommateurs
- de promouvoir des produits de qualité, de saisons variées, écologiquement sains et socialement équitables.
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

LE PRODUCTEUR :

Mme / Melle / Mr

NOM ...**RENAUD**... Prénom**Jérémy**

Représentant de: **La Ferme Ty R'nao**

Adresse : **La Grée Bouju**

Code postal: **35390**.....

Ville: **ST ANNE SUR VILAINE**

Téléphone: **06 88 87 59 09**

Mail : fermetyrnao@gmail.com

N° siret:81939516100014

Contrôle : CERTIPAQ BIO FR-BIO 09

L'ADHERENT :

Mme / Melle / Mr

NOM

Prénom

Adresse :

Code postal:

Ville:

Téléphone:/.....

Mail :

Contrat produits FARINES et PÂTES

Les producteurs : Je soussigné, **RENAUD Jérémy** déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, notamment le respect du règlement intérieur de l'AMAP PAYS de REDON et de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le consommateur.

L'Adhérent : Je soussigné(e) Déclare avoir pris connaissance des obligations qui m'incombent, du respect règlement intérieur de l'AMAP PAYS DE REDON et de la charte des AMAP et confirme mon engagement au titre de ce contrat envers le producteur.

1. Termes du contrat

Vous vous engagez à venir chercher vos paniers tous les **4^{ème}** vendredi de chaque mois pendant **11** mois [sauf Août]

L'AMAPien qui souscrit à ce contrat doit être adhérent à l'association AMAP Pays de Redon (**10€/an/foyer**) Conformément à la charte des AMAP, l'adhérent doit pré-financer la production, de ce fait les chèques seront remis au trésorier d'AMAP Pays de Redon au moment de l'engagement avec le présent contrat. Ils seront remplis à l'ordre de **La Ferme Ty R'nao**

2. Résiliation

Sous certaines conditions extrêmes prévues dans le règlement, une résiliation doit être formulée pour être étudiée par [les membres du bureau](#).

3. Objet

INFORMATION PRODUCTEUR

Les produits livrés sont certifiés AB par l'organisme de contrôle CERTIPAQ BIO FR-BIO 09.
 La farine sera conditionnée en sac papier. le consommateur **viendra avec son contenant pour les pâtes**. (sac ou boîte alimentaire).
 L'impossibilité de venir chercher sa commande doivent être notifiés, une semaine à l'avance, auprès du référent «torsades et farines». Philippe RAULT @ : rault.afp@wanadoo.fr
 Les produits des personnes dont l'absence n'aura pas été prévue pourront être partagés entre les partenaires.
 En cas de mauvaises récoltes de céréales, une gamme de torsades fabriquée à partir de plusieurs céréales pourra être proposée en substitution."
 Pour toute commande exceptionnelle hors contrat (événement familial, chandeleur),vous pouvez appeler Jérémy (06 88 87 59 09)

DISTRIBUTION

Point de distribution	Le vendredi de 18h à 19h	06 Rue de la Maillardais - 35600 REDON
Durée de la saison	La saison commence le 25/01/2019 et se termine le 20/12/2019.	
Fréquence de distribution	Mensuelle [4^{ème} vendredi du mois]	
Mois de distribution	Tous les mois sauf le mois d'Août	

Descriptif produit	Poids	Quantité	Prix unitaire	S/Total	Total
Farine Froment	□ 1Kg	2,20 €	
Farine Amidonnier * (épeautre tartarie)	□ 1Kg	4,00 €	
Farine Blé noir	□ 1Kg	3,80 €	
Torsades blés	□ 1Kg	5,00 €
Macaroni de seigle	□ 1Kg	5,00 €
Macaroni de sarrasin (blé noir)	□ 1Kg	7,00 €		
Torsades amidonnier * (épeautre tartarie)	□ 1Kg	7,00 €

Tableau à remplir en précisant la quantité que vous prenez régulièrement par livraison
 * Appelé aussi "épeautre de tartarie", "farro" ou "emmer"

TOTAL /Semaine
Nombre de semaine	X 11
TOTAL DÛ	

4. Conditions

Il vous est donc demandé un engagement ferme de réservation pour l'année soit :

Modalités de règlement :

11	Mois de livraisons en	chèques de €	pour un total dû€
LIVRAISON	25/01/19	22/02/19	22/03/19	26/04/19	24/05/19	28/06/19
	26/07/19	Pas de livraison	27/09/19	25/10/19	22/11/19	20/12/19
Dépôt des chèques en début de mois						

Engagement des parties signataires

A imprimer et remplir en simple exemplaire.

(Il sera photocopié après signature et vous sera remis)

LE PRODUCTEUR

Mme/ Melle/ Mr

NOM **RENAUD**..... Prénom**Jérémy**

Représentant de: **La Ferme Ty R'nao**

Fait à : Le :/...../.....

Signature

L'ADHERENT :

Mme / Melle / Mr

NOM

Prénom

Fait à : Le :/...../.....

Signature

Coordinateurs contrat FARINES & TORSADES : **Philippe RAULT @ : rault.afp@wanadoo.fr**
Jeanne RIVALLAND @ : rivajeanne@gmail.com